

	PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg Codes: 63200147500, 63200127500 / 13225, 13196	
--	---	--

Version: 9

Révision: 04/12/2025

Revisión precedente: 27/11/2025

Date d'impression: 04/12/2025

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg Codes : 63200147500, 63200127500 / 13225, 13196 UFI: VKR8-F8JG-HWCN-QSXJ
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> ☒ Industriel ☒ Professionnelle ☐ consommation Peinture liquide. <u>Secteurs d'utilisation:</u> Utilisations professionnelles (SU22). <u>Types d'utilisation du PCN:</u> Peintures/revêtements : protecteurs et fonctionnels. <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: A.M.P.E.R.E. SYSTEM 3 rue Antoine Balard - Z.I. du Vert Galant 95310 Saint-Ouen-l'Aumône - FRANCE Tel: + 33 1 34 64 72 72 / Fax: +33 1 30 37 55 17 fds@amperesystem.com
1.4	NUMERO D'APPEL D'URGENCE: France : N° ORFILA (INRS) +33 1 45 42 59 59 Belgique/Luxembourg : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid - Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels : +32 70 245 245 (8002 5500, du Grand-Duché de Luxembourg) 351 229618940 8:00-17:00 h

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.

Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP):

Aquatic Chronic 3:H412

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé					
Santé humaine: Non classé					
Environnement:	Aquatic Chronic 3:H412c)	Cat.3	-	-	-

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

Le produit est étiqueté en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).

- Mentions de danger:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

	PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg Codes: 63200147500, 63200127500 / 13225, 13196	
--	---	--

Version: 9

Révision: 04/12/2025

Revisión précédente: 27/11/2025

Date d'impression: 04/12/2025

	P273-P501 Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. <u>- Indications additionnelles:</u> EUH208 Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane, Benzothiazole-2-thiol, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique. <u>- Substances qui contribuent à la classification:</u> Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l'étiquette. Remarque : Ce produit n'est pas appliqué par pulvérisation (des gouttelettes respirables dangereuses ne peuvent pas se former).
2.3	<u>AUTRES DANGERS:</u> Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: <u>- Autres dangers physico-chimiques:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher. <u>- Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1	<u>SUBSTANCES:</u> Non applicable (mélange).	
3.2	<u>MELANGES:</u> Ce produit-ci est un mélange. <u>Description chimique:</u> Mélange de pigments, charges, résines et additifs en milieu aqueux. <u>COMPOSANTS DANGEREUX:</u> Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:	
	C ≤ 0,1 %   3-aminopropyltriéthoxysilane CAS: 919-30-2, EC: 213-048-4, REACH: 01-2119480479-24 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=1490 mg/kg) Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1:H317	REACH
	C ≤ 0,1 %   Benzothiazole-2-thiol CAS: 149-30-4, EC: 205-736-8, REACH: 01-2119485805-26 CLP: Attention: Skin Sens. 1:H317 Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410	CLP00
	C < 0,025 %    1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CAS: 2634-33-5, EC: 220-120-9, REACH: 01-2120761540-60 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 (ATE=210 mg/m3) Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=450 mg/kg) Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Acute 1:H400 (M=1) Aquatic Chronic 1:H410 (M=1) Skin Sens. 1A:H317	ATP21 Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0,036 %
	C < 0,0015 %    Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) CAS: 55965-84-9, EC: 611-341-5, REACH: Exempt (biocide) CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 (ATE=50 mg/m3) Acute Tox. (skin) 2:H310 (ATE=140 mg/kg) Acute Tox. (oral) 3:H301 (ATE=74 mg/kg) Skin Corr. 1C:H314 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Acute 1:H400 (M=100) Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) EUH071 Skin Sens. 1A:H317 (Note B)	ATP13 Skin Corr. 1C, H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2, H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1, H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2, H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0,0015 %
	<u>Impuretés:</u> Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. <u>Adjuvants de stabilisation:</u> Aucun. <u>Référence à d'autres sections:</u> Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16. <u>SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):</u> Liste mise à jour par l'ECHA sur 05/11/2025. <u>Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Aucune. <u>Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Aucune. <u>SUBSTANCES PERSISTANTES, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. <u>Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2025/1930 relatif aux polluants organiques persistants:</u> Aucune.	

	PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg Codes: 63200147500, 63200127500 / 13225, 13196	
--	---	--

Version: 9	Révision: 04/12/2025	Revisión précédente: 27/11/2025	Date d'impression: 04/12/2025
------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	<u>PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE:</u> Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer.Éviter le contact direct du produit.Éviter l'inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.
6.2	<u>PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol.Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
6.3	<u>METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc...). Garder les restes dans un conteneur fermé.
6.4	<u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	<u>PRECAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>- Recommandations générales:</u> Utiliser dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques.Ne pas fumer.Éviter tout genre de déversement ou fuite.Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser.Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques.Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer.Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Point d'éclair 79* °C (Abel-Pensky) CLP 2.6.4.3. Température auto-inflammation: Non applicable (il maintient pas la combustion). <u>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Éviter tout déversement à l'environnement.Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
7.2	<u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES EVENTUELLES INCOMPATIBILITES:</u> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>- Classe de magasin:</u> D'après les dispositions en vigueur. <u>- Temps de stockage:</u> 24 Mois. <u>- Températures:</u> min:5 °C, max:40 °C (recommandé). <u>- Matières incompatibles:</u> # Conserver à l'écart de l'eau, agents oxydants, acides, alcalis, agents réducteurs. <u>- Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).
7.3	<u>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S):</u> Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



Date d'impression: 04/12/2025

81

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME	VLCT	Observations	Table
		ppm	mg/m3		MP non.
Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$)	1987	-	3	-	Poussière alv.
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	0,1	-	Recommandé

Non établi

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques: 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) Benzothiazole-2-thiol 3-aminopropyltriéthoxysilane Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3		<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d		<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d	
	s/r (a)	6,81 (c)	s/r (a)	0,966 (c)	- (a)	- (c)
	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
	70,4 (a)	8,8 (c)	40 (a)	5 (c)	- (a)	- (c)
	s/r (a)	14 (c)	s/r (a)	2 (c)	- (a)	- (c)
	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) Benzothiazole-2-thiol 3-aminopropyltriéthoxysilane Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3		<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2		<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2	
	s/r (a)	s/r (c)	a/r (a)	a/r (c)	m/r (a)	- (c)
	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
	- (a)	- (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
	m/r (a)	m/r (c)	m/r (a)	m/r (c)	m/r (a)	- (c)
	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).

m/r - DNEL non dérivé (risque moyen).

a/r - DNEEL non dérivé (risque élevé).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes:	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l	<u>PNEC Marin</u> mg/l	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.00403	0.000403	0.0011
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	-	-	-
Benzothiazole-2-thiol	0.0041	0.00041	0.005
3-aminopropyltriéthoxysilane	0.5	0.05	2.05

		PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg		Codes: 63200147500, 63200127500 / 13225, 13196			
Version: 9		Révision: 04/12/2025		Revisión précédente: 27/11/2025		Date d'impression: 04/12/2025	
Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)		s/r		s/r		s/r	
<u>- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:</u> 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) Benzothiazole-2-thiol 3-aminopropyltriéthoxysilane Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)		<u>PNEC STP</u> mg/l 1.03 - 0.3 1.3 s/r		<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d 0.0499 - 0.147 1.8 s/r		<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d 0.00499 - 0.0147 0.18 s/r	
<u>- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:</u> 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) Benzothiazole-2-thiol 3-aminopropyltriéthoxysilane Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)		<u>PNEC Air</u> mg/m3 s/r - - s/r s/r		<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d 3 - 0.027 0.069 s/r		<u>PNEC Oral</u> mg/kg dw/d n/b - n/b n/b n/b	
(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation). s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).							
8.2 <u>CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:</u> <u>CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS:</u>      Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée. <u>MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE:</u> <u>- Protection respiratoire:</u> Éviter l'inhalation de vapeurs. <u>- Protection des yeux et du visage:</u> On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. <u>- Protection des mains et de la peau:</u> On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition. <u>Contrôle de l'exposition professionnelle: Règlement (UE) nr. 2016/425:</u> Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.							
Masque:		# Non.					
Lunettes:		Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.					
Écran facial:		Non.					

	PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg Codes: 63200147500, 63200127500 / 13225, 13196	
--	---	--

Version: 9	Révision: 04/12/2025	Revisión précédente: 27/11/2025	Date d'impression: 04/12/2025
------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

Gants:	 ✓ Gants résistants aux produits chimiques (EN374).Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min.Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min.Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue.Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374.En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants.Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau.Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Non.
<u>- Risques thermiques:</u> Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante). <u>CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère. <u>- Déversements sur le sol:</u> Éviter l'infiltration dans les sols. <u>- Déversement dans l'eau:</u> Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. <u>- Loi de gestion de l'eau:</u> Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE. <u>- Émissions atmosphériques:</u> En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère. <u>COV (produit prêt à user*):</u> Applicable d'après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques: PEINTURES ET VERNIS (définition sur la Directive 2004/42/CE, annexe I.1): Subcatégorie d'émission i) Primaire monocomposant pour les supports ferreux, en phase aqueuse. COV (produit prêt à user*): (PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg Cod. Ce produit contient au maximum = 100 en volume): 55,2 g/l* (COV max.140 g/l* à partir du 01.01.2010) <u>COV (installations industrielles):</u> Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/UE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations: Solvants: 2,92 % Poids, COV (livraison): 4,31 % Poids, COV: 2,50 % C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen): 156,83 , Nombre d'atomes de C (moyen): 7,56	

	PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg Codes: 63200147500, 63200127500 / 13225, 13196	
--	---	--

Version: 9	Révision: 04/12/2025	Revisión précédente: 27/11/2025	Date d'impression: 04/12/2025
------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	REACTIVITE: <u>- Corrossion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. <u>- Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.
10.2	STABILITE CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES: # Possible réaction dangereuse avec l'eau, agents oxydants, acides, alcalis, agents réducteurs.
10.4	CONDITIONS A EVITER: <u>- Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>- Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>- Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>- Pression:</u> Irrélevant. <u>- Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	MATIERES INCOMPATIBLES: # Conserver à l'écart de l'eau, agents oxydants, acides, alcalis, agents réducteurs.
10.6	PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX: # Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes d'azote, oxydes de soufre, acide chlorhydrique, composés halogénés.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).				
11.1	INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DEFINIES DANS LE REGLEMENT (CE) NO 1272/2008: TOXICITÉ AIGUË:			
	Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	490 Rat	> 2000 Rat	
	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	74,9 Rat	140 Rat	> 1230 Rat
	Benzothiazole-2-thiol	> 100 Rat	7940 Lapin	
	3-aminopropyltriéthoxysilane	1490 Rat	4075 Lapin	> 7350 Rat
	Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)	7500 Rat	> 2000 Lapin	> 6820 Rat
	Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	*450	-	*210
	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	74,9	140	> 50
3-aminopropyltriéthoxysilane	1490	-	-	
Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)	-	-	6820	
(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.				
- Dose sans effet observé	NOAEL Oral mg/kg bw/d	NOAEL Cutanée mg/kg bw/d	NOAEC Inhalation mg/m3	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	69 Rat			
3-aminopropyltriéthoxysilane	200 Rat			



PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg
Codes: 63200147500, 63200127500 / 13225, 13196

Version: 9 Révision: 04/12/2025 Revisión précédente: 27/11/2025 Date d'impression: 04/12/2025

- Dose minimale avec effet observé	LOAEL Oral mg/kg bw/d	LOAEL Cutanée mg/kg bw/d	LOAEC Inhalation mg/m3
3-aminopropyltriéthoxysilane	600 Rat		

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).
GHS/CLP 1.2.5 : Classification du mélange en fonction de ses composants (informations supplémentaires sur les dangers).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 1.2.6 : Classification du mélange en fonction de ses composants (informations supplémentaires sur les dangers).

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):
Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

EFFETS CMR:

	PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg Codes: 63200147500, 63200127500 / 13225, 13196	
--	---	--

Version: 9	Révision: 04/12/2025	Revisión précédente: 27/11/2025	Date d'impression: 04/12/2025
------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

	<u>- Effets cancérogènes:</u> N'est pas considéré comme un produit cancérogène. <u>- Génotoxicité:</u> N'est pas considéré comme un produit mutagénique. <u>- Toxicité pour la reproduction:</u> N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus. <u>- Effets via l'allaitement:</u> Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel. <u>EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:</u> <u>Routes d'exposition</u> Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion. <u>- Exposition à court terme:</u> # L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. <u>- Exposition prolongée ou répétée:</u> Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau. <u>EFFETS INTERACTIFS:</u> Non disponible. <u>INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:</u> <u>- Absorption percutanée:</u> Non disponible. <u>- Toxicocinétique basique:</u> Non disponible. <u>AUTRES INFORMATIONS:</u> Non disponible.
11.2	<u>INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:</u> <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation. <u>Autres informations:</u> Aucune information supplémentaire disponible.



PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg

Codes: 63200147500, 63200127500 / 13225, 13196

Version: 9

Révision: 04/12/2025

Revisión précédente: 27/11/2025

Date d'impression: 04/12/2025

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

	Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).			
12.1	TOXICITE:			
	- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l · 96heures	CE50 (OECD 202) mg/l · 48heures	CE50 (OECD 201) mg/l · 72heures
	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2.2 - Poisson	2.9 - Daphnie	0.11 - Algues
	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.19 - Poisson	0.16 - Daphnie	0.037 - Algues
	Benzothiazole-2-thiol	1 - Poisson	0.025 - Daphnie	0.04 - Algues
	3-aminopropyltriéthoxysilane	934 - Poisson	331 - Daphnie	553 - Algues
	Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)	100 - Poisson	100 - Daphnie	100 - Algues
	- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures
	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			0.04 - Algues
	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.02 - Poisson	0.011 - Daphnie	0.004 - Algues
	3-aminopropyltriéthoxysilane			199 - Algues
- Concentration minimale avec effet observé Non disponible				
ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:				
Toxicité aquatique		Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé		-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique:		Cat.3	NOCIF: Nociv pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.
CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés. CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.				
12.2	PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:			
	- Biodégradabilité: Non disponible.			
	Biodegradation aérobique de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad
	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one		- - -	Non facile
	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)		- - 55	Non facile
	Benzothiazole-2-thiol		- - -	Non facile
	3-aminopropyltriéthoxysilane	1364	- 40 75	Facile
	Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.			
	- Hydrolyse: Non disponible.			
	- Photodégradabilité: Non disponible.			
12.3	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:			
	Non disponible.			
	Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potencial
	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.7	6.62 (calculée)	peu probable, faible
	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.75	3.2 (calculée)	peu probable, faible
	Benzothiazole-2-thiol	2.42	18.3 (calculée)	Faible
	3-aminopropyltriéthoxysilane	-1.3	3.4 (calculée)	Non disponible

	PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg Codes: 63200147500, 63200127500 / 13225, 13196	
--	---	--

Version: 9	Révision: 04/12/2025	Revisión precedente: 27/11/2025	Date d'impression: 04/12/2025
------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

	Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)			Non disponible
12.4	MOBILITE DANS LE SOL: Non disponible			
	Movilité de composants individuels	log Pod	Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C	Potentiel
	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0,97		peu probable, faible
	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0,45		peu probable, faible
	Benzothiazole-2-thiol	2,1		Faible
	3-aminopropyltriéthoxysilane	-0,6		Non disponible
12.5	RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:) Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.			
12.6	PROPRIETES PERTURBANT LE SYSTEME ENDOCRINIEN: Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.			
12.7	AUTRES EFFETS NEFASTES: <u>- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Il ne contient pas de substances incluses dans le Règlement (UE) n° 2024/590 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. <u>- Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. <u>- Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non disponible.			

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.		
	Code LER	Description	Type de déchet
			Dangereux
	<u>Type de déchet selon le Règlement (UE) n° 1357/2014 :</u> HP 14 Écotoxique <u>Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:</u> Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. <u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementacions locales.		

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	NUMERO ONU OU NUMERO D'IDENTIFICATION: Non applicable
14.2	DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU: Non applicable
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT: <u>Transport par route (ADR 2025) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2025):</u> Non réglementé <u>Transport voie maritime (IMDG 41-22):</u> Non réglementé <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2024):</u> Non réglementé <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non réglementé
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE: Non réglementé
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Non applicable.
14.6	PRECAUTIONS PARTICULIERES A PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurée. Assurer une ventilation adéquate.
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMEMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:

	PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg Codes: 63200147500, 63200127500 / 13225, 13196	
--	---	--

Version: 9	Révision: 04/12/2025	Revisión précédente: 27/11/2025	Date d'impression: 04/12/2025
Non applicable.			

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	<u>REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</u> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2 <u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>Protection de sécurité por des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>Informations COV sur l'étiquette:</u> Contient COV max. 55,2 g/l* pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. i) Primaire monocomposant pour les supports ferreux, en phase aqueuse. est COV max. 140 g/l (2010) <u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u> Non disponible. <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2 <u>Autres législations locales:</u> Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
15.2	<u>EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE:</u> Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1	<u>TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMERO FIGURE A LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:</u> <u>Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP), Annexe III:</u> H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H330 Mortel par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation. <u>Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:</u> Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...% ». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids. <u>ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:</u> Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1. <u>CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:</u> Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits. <u>PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:</u> • European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/ • EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/ • Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970). • Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007). • Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2025). • International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 41-22 (IMO, 2022). <u>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:</u> Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité: • REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. • GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. • CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. • EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. • ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées. • CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques. • UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques. • SVHC: Substances extrêmement préoccupantes. • PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques. • mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables. • COV: Composés Organiques Volatiles. • DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH). • PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH). • LC50: Concentration létale, 50 pour cent. • LD50: Dose létale, 50 pour cent. • ONU: Organisation des Nations Unies. • ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route. • RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
------	--

	PROFESSIONAL PAINT POT Primaire Anti rouille Gris 1kg et 5 Kg Codes: 63200147500, 63200127500 / 13225, 13196	
--	---	--

Version: 9	Révision: 04/12/2025	Revisión precedente: 27/11/2025	Date d'impression: 04/12/2025
------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

	· IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. · IATA: Association du Transport aérien international. · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878. HISTOIRE: RÉVISION: <table><tr><td>Version: 5</td><td>12/12/2023</td></tr><tr><td>Version: 6</td><td>22/02/2024</td></tr><tr><td>Version: 7</td><td>16/10/2024</td></tr><tr><td>Version: 8</td><td>27/11/2025</td></tr><tr><td>Version: 9</td><td>04/12/2025</td></tr></table> Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente: Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque #	Version: 5	12/12/2023	Version: 6	22/02/2024	Version: 7	16/10/2024	Version: 8	27/11/2025	Version: 9	04/12/2025
Version: 5	12/12/2023										
Version: 6	22/02/2024										
Version: 7	16/10/2024										
Version: 8	27/11/2025										
Version: 9	04/12/2025										

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementation tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Fiche de Données de Sécurité (FDS) générée avec la version 6.0.0.196 du software JMTCHEM (www.jmtchemsolutions.com).

AVIS DE NON RESPONSABILITÉ Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources fiables. Elles sont établies sur la base de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée. Elles ont pour but d'aider l'utilisateur et ne doivent pas être considérées comme une garantie. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés à celles-ci. Toutes les substances ou mélanges peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Nous ne pouvons pas garantir que les dangers soient décrits de manière exhaustive. Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Cette fiche ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.
--